

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE
LE 06/11/2025



**Occupation du domaine public
Rue André Bord
Jusqu'au 31 janvier 2026**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU	La demande de la société SELTZ CONSTRUCTIONS SAS

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'autoriser la pose d'une base-vie sur le domaine public au niveau du terrain de construction des locaux de l'entreprise EIFFAGE,

ARRETE

- Article 1^{er}** Jusqu'au 31 janvier 2026, la société SELTZ CONSTRUCTIONS SAS est autorisée à installer une base vie de chantier sur le domaine public à l'extrémité nord de la rue André Bord, actuellement en impasse.
- Article 2** La circulation des véhicules au droit de la base vie sera interdite.
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du propriétaire qui exécute les travaux.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société SELTZ CONSTRUCTIONS SAS

Holtzheim le 5 novembre 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

